ROUBAIX

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 19 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries ou les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

A l'Ecole Nationale

A propos de l'installation du nouveau directeur.

L'installation de M. Victor Champier, récemment nommé directeur de l'Ecole Nationale des Arts industriels, aura lieu le 8 juin, à 3 heures du soir, sous la présidence de M. Roujon, directeur des Beaux-Arts.

Le bruit court, qu'à cette occasion un certain nombre de palmes académiques seraient décernées à des personnes appartenant plus ou moins au personnel de cette école, qui [illegible] des services à l'industrie locale [illegible].

A [illegible], personne ne s'étonnera que quelques [illegible] soient distribuées [illegible] prochain et parmi les heureux qui verront pavoiser leurs boutonnières, il en est, sans doute, qui méritent de recevoir cette distinction. Mais ce qui serait un véritable scandale, c'est si — comme on le prétend à l'Ecole Nationale — le nom de M. Faidherbe, professeur des cours de mathématiques, figurait parmi les promus.

M. Faidherbe décoré par un ministre républicain, par un ministre laïque!... Ah! oui vraiment [illegible] serait étrange et, si bien que nous soyons [illegible] à voir donner à la réaction [illegible] extraordinaires satisfactions, celle-là dépasserait un peu trop la mesure.

Professionnellement, M. Faidherbe n'est pas d'une valeur qui s'impose: il y a à l'Ecole d'autres [illegible] dont les mérites sont plus certains et les services meilleurs.

Par quoi mériterait-il alors d'être honoré entre tous?

Est-ce par son zèle clérical?

Car personne n'ignore, personne ne peut ignorer ce qu'est M. Faidherbe. Personne n'ignore son attitude outrageante à l'égard du personnel de l'enseignement laïque, auquel ce singulier [illegible] a l'honneur d'appartenir. Personne n'ignore que ce directeur d'école a fait à ses [illegible], à ses collaborateurs, à ses chefs, l'injure la plus sanglante, en se refusant à confier l'éducation de ses propres enfants à des maîtres laïques et en proclamant publiquement la supériorité morale et intellectuelle des maîtres congréganistes.

Si [illegible] l'autorité préfectorale avait [illegible] connaître [illegible] devoir et le faire, M. Faidherbe serait été rendu depuis longtemps aux [illegible] qu'il aime tant à fréquenter. C'est tout ce que son attitude inconvenante méritait. Mais tout! on va le décorer. Il paraît que c'est pour faire plaisir à la réaction dirigeante, qui veut payer ainsi des dettes électorales.

Si cela se faisait, les jeunes maîtres de nos écoles seraient avertis: pour mériter les faveurs, ils ne devront perdre aucune occasion de tourner en ridicule et d'offrir au mépris public les écoles où ils enseignent. Ils se feront les rabatteurs des écoles flamidiennes et cela suffira à leur attirer les bonnes grâces des gens en place.

Toutefois, nous aimons encore à croire que cela ne se fera pas. Si la boutonnière de M. Faidherbe baille d'envie pour un quelconque ruban, M. le doyen de St-Martin et M. Eugène Motte lui peuvent offrir le ruban de St-Grégoire. C'est le seul que puisse dignement porter l'extraordinaire directeur de la rue Brézin.

JEAN DU PILE.

POUR LES PROCESSIONS

Comme nous [illegible] disions hier, les capucins de l'Union [illegible] Sociale et Patriotique n'avaient d'autre but, en faisant chaque année, une [illegible] publique, cause de troubles, que de créer des ennuis à l'administration municipale socialiste.

[illegible] dangereux « chiqués ».

A présent que la calotte règne en maîtresse à l'Hôtel-de-Ville, Jésus peut rester dans l'ombre et [illegible] est plus intéressant pour la bande [illegible] Pascal.

Aussi, pour ne pas créer des embarras à leur benjamin, M. Motte, les capucins ont-ils décidé de [illegible] cette année.

On nous l'annonce par cette circulaire qui a été glissée cette nuit sous les portes des roubaisiens.

« Le comité pour le rétablissement des processions, après avoir consulté MM. les curés de la ville est d'avis, en présence d'une administration bienveillante, que les manifestations des autres années n'ont plus de raison d'être.

» Le Comité, avec les vénérés pasteurs, pense qu'en attendant que les esprits soient suffisamment pacifiés pour faire pa[illegible]ment les processions, ce serait un excellent témoignage de sa foi et de sa fidélité envers le Dieu de l'Eucharistie que de pavoiser les maisons dimanche prochain 1er juin.

Il invite donc tous les habitants de Roubaix à déployer [illegible] le drapeau national et les bannières. »

M. Motte et ses fidèles Chatteleyn et Rousseau, sont satisfaits! Ils ont encore roulé les catholiques, et le clérical Lepoutre en pleure [illegible] dans le gilet de Cousu, vraiment navré.

Tas de fumistes!

G. L.

DEMISSION DU DIRECTEUR DU CONDITIONNEMENT PRIVE. — Pour des raisons de convenance personnelle, M. Laurent a demandé à la Chambre de commerce à être relevé de ses fonctions de directeur de la Condition privée de la Chambre de commerce, à partir du 31 août 1902.

La Chambre, dit un communiqué, « prend acte de cette demande qu'elle accepte ».

Quel est donc ce mystère et qu'y a-t-il là-dessous?

DEVALISEURS D'ESTAMINET. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs inconnus se sont introduits dans la cave de Loens Eugène, cabaretier, rue des Anges, 88, en passant par le soupirail donnant sur le trottoir de la rue et y ont dérobé environ 10 mètres de tuyaux de la pompe à bière, valeur 40 francs environ.

— Les mêmes malfaiteurs ont opéré également chez Mme Angèle Deboutev, épouse Antoine Vandenbowe, cabaretière, rue des Anges, 82, où ils se sont introduits de la même façon dans la cave. Dans la salle du débit ils ont dérobé une somme de 1 fr. qui se trouvait dans le tiroir du comptoir, et une cruche contenant 10 litres de genièvre.

Ils se sont emparés en outre d'une petite montre en argent avec chaîne en doublé, accrochée au mur de la cuisine.

Une enquête a été ouverte au 1er arrondissement.

PAR MANDAT D'ARRET. — En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. le juge d'instruction Davaine, le sous-brigadier Labbe et les agents Triail et Willaumez ont arrêté samedi après-midi, boulevard d'Halluin, le nommé Lucas Bernardt Charles, âgé de 21 ans, journalier, sans domicile fixe, inculpé de filouterie d'aliments, de vol et complicité.

VOL AU COMPTEUR. — Georges Noclain, âgé de 17 ans, manœuvre de couvreur, demeurant rue Magenta, 7, a été arrêté pour avoir, à l'estaminet Maes, boulevard de Paris, 23, brisé le plomb d'un compteur à gaz, et enlevé une somme de un franc qui y était renfermée.

UN ACCIDENT DE VELO. — Henri Plateau, 30 ans, employé, demeurant contour Saint-Martin, a eu la roue de son vélo brisée par la voiture de Louis Constant, domestique au service de la Compagnie de Vicoigne et Nœux.

CE QUE L'ON TROUVE. — Richard Merpoël, rue Daubenton, 131, a trouvé boulevard de Strasbourg, une clef de sûreté qu'il a déposée au 5e arrondissement, place Chaptal.

ENTRAVE AU COMMERCE. — Procès-verbal a été dressé dans la dernière nuit, contre Florence Vanhoorde, 17 ans, bacleuse 12 rue Beaurewaert; Marguerite Bourguignon 18 ans, tisserande, demeurant rue Daubenton 61; Delberghe Clémence, 37 ans, fille soumise, rue Saint Laurent, pour racolage rue de la Gare.

TAXE MILITAIRE. — Les contribuables sont avisés que le rôle de la taxe militaire est déposé chez MM. les percepteurs et mis en recouvrement à partir du 1er juin.

CONTRAINTE PAR CORPS. — Au cours d'une visite faite hier matin dans les garnis, la police de sûreté a mis en état d'arrestation le nommé Henri Spriet, journalier, âgé de 32 ans, demeurant rue de l'Alma, fort Frasez, 19, recherché en vertu d'une réquisition de contrainte par corps.

UN VOLEUR DE VELOS ARRETE. — Louis Vancaushroucq, âgé de 22 ans, peintre, demeurant à Lille, rue de Juliers, 18, qui a été surpris au moment où il cherchait à enlever un vélo chez M. Chatteleyn, rue Mimerel, a été mis en état d'arrestation hier matin, vers 9 heures.

Cette bicyclette appartenait à M. Delobelle, marchand de vaches à Forest.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Etienne Motte et Cie, un homme de peine, Louis Turck, âgé de 20 ans, rue de l'Espérance, au Hutin, a été blessé à la main droite; 8 jours de repos.

— Chez J. et A. Dubar, un apprêteur, Victor Coursier, 19 ans, boulevard de Cambrai, impasse Mouton, s'est brûlé aux pieds; 10 jours de repos.

— Chez Louis Ferrier, une ouvrière de préparation, Céline Finne, 30 ans, rue de Denain, cour Sainte-Sophie, 2, a été blessée à la main gauche; 3 jours de repos.

— Chez Carissimo, un monteur de chaînes, Léopold Tiberghien, 28 ans, demeurant à Wattrelos, s'est [illegible] une entorse dorso-lombaire; 8 jours de repos.

— Chez A. Motte et Cie, un homme de peine, François Delbuvenne, 37 ans, rue de la Distillerie, Wattrelos, s'est blessé aux pieds; 6 semaines de repos.

— Chez veuve Gaydet et fils, un teinturier, Jules Delrue, 32 ans, rue des Arts, 247, s'est contusionné le côté gauche; 12 jours de repos.

— Chez Paulus-Fouion, un apprenti tourneur, Joseph Vandewischerque, 16 ans, rue du Tilleul, 301, a été atteint de [illegible]; 30 jours de repos.

— Chez les fils d'Alfred Motte, une tisserande, Maria Leucheur, 29 ans, rue du Pétrole, à Wattrelos, a été blessée au pied droit; 15 jours de repos.

— Chez Richardson et Cie, un ouvrier, Henri Flével, 30 ans, rue de la Lys, cour Laverge, 5, a été piqué à la fesse; 8 jours de repos.

UNE AUMONE MESQUINE. — Sur la proposition de son président, la Chambre de commerce a voté un subside de 500 francs, à prélever sur le boni éventuel de son budget de 1902, pour venir en aide aux victimes de la catastrophe de la Martinique.

Enfin!...

UNION COMMERCIALE. — Le comité de l'Union commerciale se réunissant mardi 3 juin, prie les membres de la société qui auraient quelques communications à lui faire de vouloir bien les adresser au siège de la société, 21, rue Pauvrée, jusqu'au mardi inclusivement.

Le comité s'empressera de les examiner et de leur donner la solution qu'elles comportent.

Le comité de l'U. C.

CERCLE NAUTIQUE « L'AVIRON ». — C'est aujourd'hui, à trois heures et demie qu'auront lieu sur le canal du Blanc Seau des régates intimes d'entraînement organisées par le cercle « l'Aviron ». Elles comprendront quatre courses, une à deux débutants; quatre juniors et seniors; deux juniors et seniors, et comme dernière, un match sensationnel de six débutants contre le quatre senior et junior.

Nous espérons que le beau temps favorisera cette nouvelle réunion sportive. Les régates internationales sont fixées pour le dimanche 20 juillet prochain. Une course d'amateurs avec prix en espèces sera organisée pour cette date. Pour renseignements, s'adresser à M. Hazebrouck, garage du Blanc-Seau.

CONCERTS PUBLICS. — Voici le programme des concerts qui seront donnés aujourd'hui dimanche, 1er juin, au Parc de Barbieux, et jeudi 5 juin, sur la place de la Liberté, par la société « La Fanfare de Beaurepaire ».

Première partie. — 1. Allegro militaire (Canivez). — 2. La Grotte aux Chamans, ouverture (G. Gadenne). — 3. Le Siège de Lille, fantaisie — 4. Mazurka (Muldermans).

Deuxième partie. — Polka pour piston (soliste, M. Desfontaines (Boisson). — 2. Mariana, fantaisie (Kessels). — 3. Grande Valse (X...).

Tous les Lundis et Mercredis, VENTE-RECLAME aux Galeries Lilloises, Lundi 2: *Ombrelles*, bel écossais, val. 3.75, vendues 2.50; *Ombrelles* fantaisie, rayures simili, val. 4.50, vendues 2.95, ce jour seulement.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing du 31 mai 1902

Naissances. — Jules Delahousse, rue de l'Amiral-Courbet, 6. — Albert Mespelaere, rue du Brun-Pain, 174. — Désirée Martins, rue de Dunkerque, 46. — Théresa Wastyn, rue Saint-Pétersbourg. — Maurice Furlegnie, rue Dupuytren, 39.

Publications de mariages. — Entre: Albert Agache, employé, rue Soufflot, 16, et Angèle Destrée, employée des postes, rue de Guisnes, 54. — Albert Desurmont, employé, rue d'Havré, 6, et Marie Dumortier, sans profession, rue Nationale, 92. — Henri Degezelle, trieur, rue du Cinquet, 22, et Berthe Moirez, soigneuse, rue des Coulons, 6. — Désiré Devalet, représentant, rue du Printemps, 90, et Laure Duquesne, sans profession, rue de Menin, 146. — Maurice Joostens, débourreur, rue de Strasbourg, et Marie Dubus, tisserande, rue d'Iéna, 21. — Louis Rousselle, employé, à Wattrelos, et Appoline Plumecocq, sans profession, rue Soufflot, 10. — Albert Vienne, dégraisseur, rue de la Ferme, 48, et Germaine Delnatte, mouilineuse, rue Parmentier, 9. — Paul Wattine, sans profession, place Saint-Jacques, 10, et Marie Frys, sans profession, rue des Ursulines, 44. — Albert Salembier, rattacheur, rue Général-Drouot, 188, et Silvie Dely, retordeuse, rue Général-Drouot, 190. — François Thomas, gendarme à cheval, à Tourcoing, et Berthe Guesnier, couturière, à Rennes. — Arthur Hulot, tourneur en fer, à Roubaix, et Adèle Borre, rattacheuse, rue de l'Hippodrome, 22.

Décès. — Léon Sonneville, 5 mois, rue Philippe-de-Girard, 30. — Louise Dejonckeere, 52 ans, rue Nationale, 122.

TOURCOING

LIRE PLUS HAUT :

L'affaire Catteau devan la Cour d'assises du Nord.

L'AGRESSION CONTRE M. VAN HOUCK. — L'enquête ouverte par M. Davaine, juge d'instruction, sur l'agression commise contre M. Van Houck, vient d'être close.

Les inculpés Lefebvre et Degeyter seront poursuivis devant le tribunal correctionnel de Lille pour coups et blessures ayant occasionné une incapacité de travail de plus de vingt jours.

Cette affaire sera appelée à l'audience du samedi 7 juin.

A L'HOTEL DE VILLE. — Aujourd'hui, à 10 heures du matin, réunion de la commission militaire, à l'Hôtel de Ville.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 31 mai 1902

Naissances. — André Fichelle, rue de Lille impasse des Arts, 5. — Germain Defossé, rue de l'Alma, fort Frasez, 10. — *Henri Decraene*, rue du Tilleul, 342. — Hilaire Barbé, rue de Naples, cour Hyselinck, 3.

Décès. — Louis Balot, 66 ans, cordonnier, rue de Condé, cour Veuve Degand, 1. — Camille Everaert, 20 jours, rue St-Eleuthère, 13. — Arthur Pollet, 43 ans, apprêteur, rue Blanchemaille. — Joseph Manne, 24 ans, journalier, rue Blanchemaille.

AUJOURD'HUI

Distribution de Ballons

PALAIS DES NOUVEAUTÉS

32-34, Grande-Rue, ROUBAIX

Notre Tombola Gratuite

GAGNANT DU 1er JUIN. N° 249.132

Une paire de draps ourlés à jour, des Galeries Lilloises

PARTICIPERONT AU TIRAGE DU LOT de 1.000 francs, les Nos :

102.770	471.368
139.387	495.352
190.325	543.729
227.823	550.129
465.213	566.024

N. B. — Les porteurs de ces numéros doivent se faire inscrire avant le 10 Juin 1902.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

MORT A LA PEINE. — Hier matin, vers 11 heures, un cheval de M. Pierre Wiffel, camionneur rue de la Gare, à Croix, qui conduisait un chargement, s'est abattu sur la chaussée rue de la Gare, à hauteur de l'avenue Hannart.

Le pauvre animal venait d'être frappé d'un coup de sang.

Le corps du cheval a été enlevé l'après-midi.

ETAT-CIVIL du 31 mai 1902. — *Décès.* — Gustave Foeliex, 9 mois, rue de Mulhouse, 16. — François Vandenbogarde, 27 ans, rue du Créchet, 16.

MARCQ-EN-BARŒUL

NOMINATION DANS LA POLICE. — Par décision préfectorale, M. Van-Vooren Gustave, est nommé garde-champêtre, pour la section du Pont et Rouges-Barres, à partir du 1er juin 1902.

WASQUEHAL

ETAT CIVIL du 31 mai 1902. — *Décès.* — Henriette Catel, 69 ans, rue Pasteur.

WATTRELOS

LES ACCIDENTS DE SAINT-LIEVIN. — Le procès intenté par la ville de Wattrelos contre la Compagnie d'Electricité, au sujet des accidents de Saint-Liévin, vient d'avoir son dénouement devant la Cour d'appel de Douai.

Le jugement du tribunal correctionnel de Lille vient d'être confirmé par cette Cour.

La ville de Wattrelos obtient donc gain de cause.

MOUVAUX

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez MM. Lorthiois frères, fabricants d'ameublement, Georges Legat, 15 ans, peigneron, en essuyant ses mains s'est blessé avec une aiguille qui se trouvait dans le déchet. Le docteur Vincent a prescrit un repos de 8 jours.

— Scalbert Victor, âgé de 48 ans, liseur, occupé dans le même établissement, s'est blessé aux reins en ramassant de la laine. Le docteur Vanneville a prescrit un repos de 4 à 5 jours.

— Chez les mêmes industriels, le concierge, M. Alexandre Pennequin, âgé de 50 ans, s'est blessé aux reins en soulevant un grillage. Le docteur Vincent a prescrit un repos de 8 jours.

LE NORD

LILLE

COMMISSION DEPARTEMENTALE

La commission départementale se réunira le mercredi 4 courant, à deux heures et demie de l'après-midi.

Un nouveau Trust

Les premiers, dans la presse, nous avons signalé que certains débitants de tabac s'étaient entendus pour vendre à des prix supérieurs à celui de leur émission, les billets de la Loterie des Enfants tuberculeux. Nous nous sommes élevé contre ce trust d'un nouveau genre, contre cette exploitation illicite, préjudiciable, en même temps au public et à l'œuvre humanitaire poursuivie.

Certains débitants n'en ont pas moins continué leur spéculation. On nous en a même signalé qui affichent dans leurs boutiques le prix qu'ils exigent du billet de ladite loterie.

Nous venons d'apprendre que sur ordre venu de Paris, la police est chargée d'ouvrir une enquête sur ces agissements. Nous ne pouvons qu'applaudir à pareille mesure.

La Fête communale

C'est dimanche et lundi, 8 et 9 juin, qu'aura lieu la fête communale de Lille.

Voici le programme des réjouissances et jeux divers :

Dimanche 8 juin. — A six heures du matin, des salves d'artillerie seront tirées par les Canonniers sédentaires sur les remparts de la citadelle.

Les édifices publics seront pavoisés.

De six à sept heures, rue des Canonniers, concours de pinsons sous la direction de la société *Les Cœurs joyeux.*

A dix heures, boulevard des Ecoles, revue des sociétés.

Les compagnies d'archers, d'arbalétriers, de *joueurs de boules, de palets, etc., venues pour la* fête, devront être rendues à neuf heures et demie du matin, boulevard des Ecoles. — Des médailles de bonne tenue et d'éloignement leur seront décernées. — Après la revue, le cortège, se mettant en marche par les rues de Paris et des Manneliers, défilera sur la Grand'Place, devant la Colonne. De là les sociétés, sous la conduite des commissaires délégués par l'Administration municipale, se rendront sur les points qui leur seront indiqués et où les concours commenceront immédiatement.

Jeu de bouchon (sept jeux) : Faubourg du Sud (au Chaufour), place Casquette, place Arago, rue Pierre-Legrand, place Madeleine-Caulier, square Ruault, place de Tourcoing.

Jeu de bac, place Déliot.

Tir à l'arc au berceau (deux tirs) : A la Réjouissance, rue Gantois; rue du Faubourg-de-Béthune, chez M. Dubois.

Tir horizontal au fusil-arbalète au cadran ordinaire, place Sébastopol (salle du Gymnase).

Jeu de palets (dit beigneau) : Des parties de beigneau seront organisées dans les différents quartiers de la ville. Le rebat du lundi aura lieu place du Gard.

A deux heures après-midi, concours de pêche à la ligne, au Grand Carré, près de la porte Saint-André.

A deux heures et demie, régates internationales *organisées par le Sport nautique, sur le canal de* la Haute-Deûle, au grand-tournant.

A trois heures, Champ-de-Mars, inauguration de l'Exposition internationale par l'administration municipale.

Tir à l'arc à la perche, sans mise, au siège de la société l'Ancienne-Alliance, rue du Faubourg-de-Roubaix.

Concours international de billard anglais, à Wazemmes et à Fives.

Concours de poste aérienne organisé par la Fédération des sociétés colombophiles lilloises : *prix d'honneur donnés par la ville.*

Jeu de balle, boulevard des Ecoles; à cinq heures, square Ruault, jeu de ballon; jeu de boule (deux jeux) : au faubourg Saint-Maurice et à Moulins-Lille.

De neuf heures à onze heures du soir, sur la Grand'Place, concert d'harmonie par la musique des sapeurs-pompiers.

Lundi 9 juin. — A huit heures du matin (Champ-de-Mars), tir à la cible par le bataillon des sapeurs-pompiers.

Jeu de bouchon (quatre jeux) : boulevard Victor-Hugo, boulevard du Maréchal-Vaillant, rue Malsence, place de la Nouvelle-Aventure.

A deux heures, dans le bassin de la Basse-Deûle, joute sur l'eau par les ouvriers de la grue.

A trois heures, quai Vauban, en face des Docks, jeu de bagues sur l'eau. Après la clôture de ce jeu, chasse aux canards.

A quatre heures, bascule hydraulique : Place du Vieux-Marché-aux-Chevaux, place Philippe-de-Girard, rue de Fives.

A six heures, kiosque de l'Esplanade, distribution générale des prix.

DESERTION PROBABLE

La gendarmerie vient d'ouvrir une enquête sur les singulières trouvailles que voici.

Jeudi, le jeune Albert Yolente, 14 ans, demeurant rue des Etaques, 82, a ramassé, derrière la Noble-Tour, une baïonnette Lebel. Le lendemain, M. Monceaux Victor, demeurant également rue des Etaques, au numéro 78, a trouvé entre la porte Louis XIV et la porte de Tournai, une tunique, un képi, une paire de guêtres en toile, une paire d'épaulettes, un étui musette et une permission de 24 heures, datée du 18 mai 1902, pour Amiens, au nom de Cornet, soldat de 2e classe, matricule numéro 3.647, du 51e de ligne, en garnison à Beauvais.

On croit que ces objets sont l'indice d'une désertion.

CHEVAL EMBALLE

Vers 2 heures, hier, un cheval attelé à une voiture de maître, dans laquelle se trouvaient plusieurs personnes, s'est emballé, place du Théâtre, et a pris sa course vers la rue Faidherbe.

L'agent Denneulin, qui s'était jeté à la tête de l'animal, fut traîné pendant une vingtaine de mètres et dût lâcher prise, frappé au côté droit par un brancard.

Le cheval continua sa course folle. Il se jeta sur une voiture, qui venait en sens inverse, et brisa une des roues de celle à laquelle il était attelé. L'animal fut enfin arrêté, en face de l'hôtel Central, par M. Charles Fiévez, cocher de fiacre, demeurant place des Buisses, 8, et M. Georges Guidet, tapissier.

Il portait une large blessure à la cuisse droite. Les personnes, se trouvant dans la voiture, en ont été quittes heureusement pour la peur.

POUR UNE PIERRE !

Nous avons relaté l'arrestation d'Alphonse Vindels, Emile Mahieu et G. Vergotte, inculpés d'avoir volé... une pierre sur les fortifs !

Cette affaire n'a pas été retenue. Les trois accusés ayant démontré leur bonne foi absolue.

Mais à quoi donc va s'amuser la police ! Arrêter des gens pour une pierre, n'est-ce pas monumental ?

Accidents de Travail

AU-DESSUS DES FORCES. — M. Charles Deradder, 24 ans, homme de peine, demeurant 14, rue d'Iéna, au compte de M. Daams, marchand de chiffons, 17, rue de Juliers, travaillait vendredi matin pour son patron à charger des balles de chiffons.

En faisant un violent effort pour soulever une énorme balle, il ressentit une vive douleur et tomba sur le dos.

M. le docteur Vermesch appelé constata que Deradder était atteint d'un lumbago traumatique, contracté en voulant soulever un poids trop élevé.

Le blessé a été transporté à son domicile.

***

BLESSE PAR UNE GRUE. — Un ouvrier blanchisseur, Charles Coutin, 41 ans, demeurant 11, cité Vermeulen, a été victime d'un accident, dans la maison Casse et fils, tissage, 1, rue Lannoy, où il travaille.

Après avoir aligné une pile de linge, pour la faire enlever par la grue, il voulut faire fonctionner celle-ci; mais la grue retournant en arrière vivement l'atteignit au tibia de la jambe gauche. Coutin tomba par terre. Relevé par ses camarades il a reçu les soins d'un docteur qu'on était allé chercher, et fut transporté ensuite à son domicile.

***

CHUTE GRAVE. — Un accident qui aurait pu avoir des suites très graves, est arrivé hier, à la savonnerie des Cressonnière et Cie.

Un ouvrier, M. Jean Bistraeten, 32 ans, demeurant rue Fontenelle, 2, cour Liagre, était occupé à passer des caisses de savon à la bascule, lorsqu'il glissa et tomba ne pouvant retenir un tablier de fonte adhérent à la bascule, qui l'atteignit aux deux jambes, lui faisant d'assez graves contusions. Heureusement pour Bistraeten que ses jambes n'étaient pas trop engagées, car le tablier cité plus haut est d'un poids élevé, et aurait pu lui broyer les deux jambes.

Après avoir reçu les soins d'un docteur, le blessé a été reconduit à son domicile.

MAUVAISE MERE. — En vertu d'un extrait d'un jugement correctionnel du tribunal d'Arras, Henriette Beauvais, 22 ans, demeurant rue de Fives, 115, a été arrêtée. Elle a à purger une condamnation qu'elle a encouru pour avoir fait subir de mauvais traitements à son enfant.

V'LA LE VITRIER. — Emile Raux, 27 ans, chaudronnier, demeurant à Raismes, avait été conduit, hier, en état d'ivresse, au poste de police du 3e arrondissement, et enfermé au violon. Il en a cassé toutes les vitres.

THESE DE DOCTORAT. — Nous apprenons avec plaisir que notre ami M. Paul Bleuze, vient de soutenir sa thèse de docteur en médecine devant la Faculté de Lille.

Son sujet était : *L'Hysterectomie est-elle indiquée dans le traitement de l'infection puerpérale aiguë?*

Nous adressons toutes nos félicitations à M. Bleuzé.

CHRONIQUE THÉATRALE

A propos de Mme Sarah-Bernardt. — Le Trac. — Brasseur à Lille. — Petites Nouvelles.

Qu'est-ce que le « Trac »? C'est une impression violente qui vous supprime ou vous diminue vos moyens, paralyse ou exagère vos fonctions, dans l'attente, en présence, ou au souvenir même, d'une situation troublante.

Le «trac» au théâtre, c'est l'émotion qui s'empare de l'acteur qui attend son entrée en scène, ou qui guette, « sur les planches », le moment de sa réplique. Un journal médico-littéraire, « La Chronique Médicale », a étudié ce trac chez les artistes et il l'a étudié dans deux phases différentes : avant la représentation et en présence du public.

Chez Mme Sarah-Bernhardt que nous applaudirons cette semaine, au Grand-Théâtre, le trac se traduisait par un symptôme qui lui était particulier : les dents se serraient violemment par une sorte de contraction inconsciente et les mots ne sortaient plus de sa bouche que martelés, avec une sonorité âpre. Elle ne retrouvait sa voix naturelle que lorsqu'elle s'était rendue maîtresse de son émotion. Le soir qu'elle débuta à la Comédie-Française, comme c'était une grosse partie qu'elle jouait là, se produisant pour la première fois devant un public hostile, avec un rôle qui n'était pas dans ses moyens, celui de Mlle de Belle-Isle elle en dit les trois premiers actes de cette voix métallique qui ne sortait qu'écrasée entre les dents, L'effet fut désastreux.

Elle n'a jamais pu se débarrasser absolument de ce tic, qui lui prenait aux jours de grande bataille. Elle a eu le bon esprit de se faire de ce défaut une manière, et elle en a joué, et cela l'a imposé ; et vous voyez que les parodistes qui l'imitent dans les revues cherchent tous à reproduire ce martelage de son écrasé entre les dents serrées qui n'avaient été jadis chez elle qu'un des symptômes de la peur

Notre confrère parisien, M Alph Lemonnier assure, d'autre part, qu'aujourd'hui encore Mme Sarah-Bernhardt claque littéralement des dents le jour de la création d'un rôle important Elle arpente fiévreusement son appartement et ne répond guère que par monosyllables aux questions qui lui sont posées par d'autres personnes que son auteur ou son directeur.

***

Brasseur, qui, chaque année, pendant la saison estivale, vient nous donner le grand succès parisien de l'hiver et qui, dans ses précédentes tournées, jouera tour à tour le « Nouveau Jeu », le « Vieux Marcheur », la « Petite Fonctionnaire », nous amènera cette année la dernière comédie d'Alfred Capus, les « Deux Ecoles», le triomphal succès des Variétés

Brasseur jouera dans cette tournée le rôle d'Edouard Maubrun, qui est certainement une de ses meilleures et de ses plus brillantes créations.

Tous les interprètes des « Deux Ecoles », ont été choisis par MM. Alfred Capus et Brasseur.

Notre excellent et très documenté confrère de la « Semaine Musicale » rappelait samedi dans ses « Annales du théâtre de Lille », que c'est en novembre 1859, que Brasseur père commença à venir en tournée à Lille, pour y revenir chaque année.

***

PETITES NOUVELLES :

Pour les fêtes du couronnement du roi Edouard, la direction du théâtre de Covent-Garden, à Londres, vient de fixer le prix des places pour le gala du 30 juin que le roi, la reine et la famille royale honoreront de leur présence.

Une stalle d'orchestre coûtera 525 francs ; une loge 2.600 francs. C'est pour rien.

— Notre compatriote Lussiez est engagé à Marseille. M. Lassalle, qui eut des succès à Lille, comme premier rôle, va à Nantes. M. Melchissédec fils, ancien directeur du théâtre de Roubaix, joue le drame à la Porte-St-Martin.

— Une comédie musicale en 3 actes, « La Troupe Jolicœur », de M. Coquart, vient d'être représentée avec succès à l'Opéra-Comique.

***

Les « Chanteurs de St-Gervais », qui vinrent chanter récemment à l'Hippodrome, lors de la représentation de « Phèdre », n'existent plus. Le conseil de fabrique de la paroisse de St-Gervais, à Paris, dont dépendait cette Association, en a décidé la suppression pure et simple. « Les Chanteurs de St-Gervais », laisseront une trace dans l'histoire musicale de notre époque.

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND THEATRE DE LILLE

(Direction A. Bourdette)

Représentations de Mme Sarah Bernhardt

Vendredi 6 juin. — FRANCESCA DI RIMINI, drame en 5 actes dont un prologue, de MM. Marion Crawford et Marcel Schwob.

Bureaux à 8 heures. — Rideau à 8 h. 1/2.

Places gratuites de 5,601 à 6,000.

Samedi 7 juin. — LA DAME AUX CAMELIAS, comédie en 5 actes, de M. Alexandre Dumas fils.

La location est ouverte pour ces deux représentations.

NOS PORTRAITS

Demander à tous nos vendeurs les superbes portraits :

Du citoyen Basly, député, maire de Lens,

Du citoyen A. Lamendin, député, membre du Conseil supérieur du travail,

Du citoyen Selle, député, conseiller général du Nord,

Du citoyen Defontaine, député du Nord.

Ces portraits, édités sur papier de luxe, peuvent être encadrés.

Prix de chaque portrait : 10 centimes.

TRIBUNAUX

LIRE PLUS HAUT :

La Cour d'assises du Nord.

LE DROIT DE GRÈVE

Le bulletin de l'office du travail publie un arrêt fort intéressant de la Cour de cassation en matière de grève.

Cet arrêt, daté du 18 mars deriner, porte que l'exercice du droit de grève laisse subsister entre les parties l'engagement qu'elles ont pris d'observer entre elles les délais ordinaires. L'ouvrier qui, de son plein gré, a quitté son patron pour se mettre en grève peut être condamné à payer une indemnité pour n'avoir pas observé, vis-à-vis dudit patron, le délai de prévenance déterminé par l'usage des lieux.

Dans ses conclusions, l'avocat général avait établi que la grève, si elle est limitée en elle-même, ne confère pas aux ouvriers qui ont cessé le travail collectivement, des droits différents de ceux de l'ouvrier qui le cesse individuellement.

Dans la localité où le différend s'était produit, le délai de prévenance usité était de huit jours. Il y avait lieu de l'appliquer. Le ministère public ajoutait qu'il ne serait pas davantage loisible à des chefs d'industrie coalisés de licencier brusquement, du matin au soir, tous leurs ouvriers, — de ne point les congédier sans un préavis normal. Or, comment imposer cette obligation aux patrons, si on la répudie pour les ouvriers !

Telles sont les raisons qui ont déterminé l'arrêt de la Cour de cassation dont nous n'avons pas à souligner l'importance.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 31 mai 1902

Présidence de M. SEE, vice-président

DOULOUREUSE AFFAIRE. — Un bien pénible procès a été plaidé samedi devant les juges de la troisième chambre, celui d'une femme, mère de famille, qui, pour ne pas laisser ses enfants mourir de faim, a volé un pardessus qu'elle a ensuite engagé au Mont-de-Piété, de façon à se procurer quelques ressources immédiates.

Louise D..., 39 ans, ménagère à Lille, est mère de trois petits enfants ; son mari se trouvait sans travail, la misère était là, effroyable et sans pitié La malheureuse s'est introduite dans la maison d'une dame W..., rue des Stations, et y a commis le vol que nous venons de dire.

Dès le premier moment, Mme W... déposa une plainte, qu'elle retira bien vite — il faut le dire à sa louange — lorsqu'elle eût connu l'état misérable de sa voleuse. La plaignante involontaire a même sollicité l'indulgence du tribunal pour la pauvre mère de famille, dont le mari a heureusement trouvé enfin de l'occupation et qui, désolé, a promis de rembourser.

Me Emile Dufay a présenté la défense de la femme Louise D... en termes excellents ; la clémence du tribunal n'aura pas souvent, a-t-il dit, l'occasion de manifester si efficacement.

Malheureusement, une légère condamnation encourue avec sursis en 1897 par la prévenue, a empêché les juges de faire bénéficier de nouveau Louise D.. de la loi Bérenger C'est une peine de trois jours de prison qui intervient contre la coupable, qui, son petit dernier sur les bras sanglote...

NON REPRESENTATION D'UN ENFANT. — A la suite d'une instance en divorce présentée par les époux Sueur-Declercq, de Mons-en-Barœul, une ordonnance du tribunal a confié à sa mère l'unique enfant, alors âgé de sept semaines issu de leur union.

Le père, Victor Sueur, 32 ans, brasseur à Mons-en-Barœul, n'a pas prétendu « se laisser dompter» et il a réussi à enlever le bébé. Le parquet, saisi de l'affaire, poursuit contre Sueur l'application des dispositions de la nouvelle loi de décembre 1901, et c'est ainsi que le tribunal correctionnel a prononcé une condamnation en 3 jours de prison pour non représentation d'un enfant.

UN PROPRIETAIRE IRASCIBLE. — Arthur Carette, 59 ans, propriétaire à Ronchin, jamais condamné, bien noté, est affligé de locataires, les époux D..., qui, prétend-il, ne paient pas leur loyer. Plusieurs réclamations ont été faites par Carette : elles sont restées sans résultat.

Alors, Carette s'est fâché très fort et lorsque, dernièrement, la dame D... vint lui donner quelques explications et lui demander peut-être un répit, il la poussa brutalement vers la rue, en lui flanquant un pinceau dans la figure.

Cinquante francs d'amende avec sursis, telle est la récompense de cette violence ; de plus, Carette paiera 20 francs de dommages-intérêts à sa locataire.

Le comble serait que ces 20 francs serviraient à solder une partie de l'arriéré du loyer. Tout arrive !

ABUS DE CONFIANCE A ROUBAIX. — Alfred Desplanque, 27 ans, employé de commerce à Roubaix, faisait des encaissements pour le compte d'une Société de timbres-rabais, croyons-nous, de cette ville. Il s'est indélicatement approprié une notable partie des sommes qui lui furent confiées et qui s'élevèrent bientôt à 700 francs environ.

Comme excuse, Alfred Desplanque prétend que cette somme relativement considérable a été employée à payer ses frais de route.

L'argument ne porte pas : l'escroc est condamné à un an et un jour de prison, avec sursis.

AFFAIRES DIVERSES. — 20 jours de prison par défaut à Henri Libbrecht, de Roubaix, pour abus de confiance au préjudice de sa logeuse.

— 8 jours avec sursis à Jules Florin, de Leers, pour coups à Désiré Bailleul, journalier.

— 15 jours à Frère Dewaele, de Roubaix, pour coups.

— Anaïs Fichelle, 43 ans, lessiveuse chez un blanchisseur du chemin des Bois-Blancs, à Lille, a volé seize bouteilles de vin à son patron. Quinze jours de prison avec sursis.

— Un mois à Louis Martinage, de Roubaix, pour vol de 40 fr. à M. Louis Masquelet, journalier en cette ville.

— Par défaut, huit jours à Jules Verhenne, de Marcq, pour coups.

— Marie Taeckens, 26 ans, empaqueteuse à Roubaix, 15 jours de prison pour abus de confiance au préjudice de sa logeuse, Mme Matthyn, au préjudice de laquelle elle a volé une couverture en laine valant 12 francs.

— Charles Verhelst, 23 ans, émoucheteur à Wervicq, un mois avec sursis pour coups à Lucien Dumortier, journalier en cette commune.

— Etienne Lechez, 41 ans, mineur à Bauvin, 15 jours avec sursis et 16 fr. d'amende pour coups.

— Pauline Delevoye, et Marie Ghequeriaux, de Denemont, 50 fr. d'amende avec sursis pour coups.

— Charles Knockaert 34 ans, instituteur libre à Tourcoing, 3 jours avec sursis — opposition à 6 jours — pour coups à Henri Prouvost, qui avait injurié, étant ivre, la femme du prévenu.

— Henri Vandenbroucke, qui fait défaut, a volé, le 24 février, chez Mme Colson, ménagère, rue Saint-Piat, une montre d'une valeur de 15 fr. Un mois de prison.

— 24 heures avec sursis à Emile Brunelle, 20 ans, de Roubaix, pour violences et bris de clôture.

— Hubert Wintingues, 27 ans, débourreur à Roubaix, 8 jours et 5 fr. pour coups à Edmond Cailleaux, pour rebellion à agent et pour ivresse.

— Deux ouvriers belges, qui s'amenaient en France pour faire la saison d'été comme travailleurs agricoles, ont cru pouvoir apporter leur provision de tabac. Antoine Morteghem, 38 ans de Bussevai (Belgique), et Emilien Coudrien, 19 ans, de Lahamaid (Belgique), ont été arrêtés à Baisieux, le 23 mai, porteurs chacun d'un kilo et demi de tabac. Cela leur vaut à chacun 3 jours de prison avec sursis, et 500 fr. d'amende, soit 4 mois de contrainte par corps, si une transaction n'intervient pas.

— Le cas de Charles Leclercq, 22 ans, ouvrier agricole à Coquelaert (Belgique), est plus grave : à sa provision de tabac, il a ajouté 66 jeux de cartes. Le tribunal lui inflige 6 jours de prison, avec sursis, 500 fr. d'amende reclamée par l'administration des douanes, et une seconde amende de 1.000 fr. requise par les contributions indirectes. C'est une leçon qui coûte cher !

Tribune Minière

Aux mines de Bruay

Voici pour avril 1902 l'état de la caisse de secours des ouvriers et employés des mines de Bruay :

Recettes : relèvement 2 % sur salaires des ouvriers et employés, 18.370 fr. 35 ; versement de l'Exploitant, 9.185 fr. 18 ; cotisations veuves et pensionnés, 215 fr. ; amendes, 3.444 fr. 50 ;— total, 31.215 fr. 03.

Dépenses : secours ordinaires, 19.583 fr. 85 ; secours *extraordinaires, 719 fr.: service médical,* 3496 fr. 95 ; service pharmaceutique, 13.015 fr. 60 ; *frais aux hospices, 1.152 fr. 65 ; frais funéraires,* 375 fr. ; secours en nature, 455 fr. 50; frais généraux, 219 fr.; — total, 39.020 fr. 55.

Fonds en caisse au commencement du mois, 97.919 fr. 89 ; débet pour avril, 7.805 fr. 52 : reste en caisse à fin avril, 90.114 fr. 37.

Aux Mines de Courrières

La délégation syndicale de Billy-Montigny adresse aux ouvriers mineurs des fosses numéros 2 et 10 l'appel suivant :

Camarades,

Notre situation actuelle est désastreuse. Les prix d'abatage sont réduits sensiblement ; outre les berlines que l'on nous retire comme non pleines, bon nombre d'autres nous sont volées par l'exploitant. Les amendes pleuvent comme grêle pour soi-disant charbons sales, et de ces faits, nos salaires subissent une réduction de 30 à 40 %.

Les Compagnies ont affiché qu'à partir du 1er juin la prime de 15 %, accordée dans une précédente convention, nous était de plein droit retirée.

Pouvons-nous subir toutes ces réductions et ces vexations? Nous ne le pensons pas.

Il faut que tous les ouvriers fassent leur devoir en assistant tous, sans exception, à la conférence qui sera faite aujourd'hui dimanche, à 10 heures et demie du matin, avec le concours du citoyen Evrard, dans la salle du bal du citoyen Gardin, dit le « Corbeau », cité du numéro 10.

En assistant nombreux, les ouvriers auront à cœur de défendre le morceau de pain qu'ils ont tant de mal à gagner et donneront mandat à leurs délégués de les défendre au prochain Congrès qui aura lieu le 8 juin, à Lens.

Ce n'est que par le nombre que nous serons la force qui fera respecter par le patronat notre droit à l'existence.

La délégation syndicale.

Mines de Meurchin

Jeudi 5 juin, à 5 heures du soir, réunion générale de tous les délégués des sections syndicales des mines de Meurchin, chez le camarade Vilcot, à Bauvin, sous la présidence du citoyen Evrard, secrétaire général du Syndicat.

Ordre du jour : 1. Congrès et entrevues d'Arras et les 15 pour 100. — 2. Questions économiques et action syndicale.

SYNDICAT DES MINEURS DU NORD

REUNION DE DELEGUES A PONT-DE-LA-DEULE

Les délégués des sections syndicales du bassin de l'Escarpelle se réuniront dimanche 1er juin, à onze heures du matin, chez Gerard dit Talo, au Pont-de-la-Deûle.

MINES D'ANICHE

Toutes les sections du bassin d'Aniche sont priées d'envoyer un délégué au Congrès qui aura lieu le dimanche 1er juin 1902, à 11 heures précises du matin, au siège du Syndicat à Sin-le-Noble.

Ordre du jour : Conventions d'Arras.

Aucune convocation ne sera envoyée aux sections.